

Nantes le 1<sup>er</sup> juin 2021,

**Monsieur le Directeur Général de  
L'Agence Régionale de Santé des  
Pays de la Loire**

17, Boulevard Gaston Doumergue  
CS 56233  
44 262 NANTES Cedex 2

Objet : Mesures de revalorisation des métiers en centres de santé

Monsieur le Directeur Général,

Depuis plus d'un an maintenant, les centres de santé sont en première ligne dans la lutte contre la Covid-19. Nos professionnels n'ont pas ménagé leurs efforts pour assurer la continuité des soins et répondre aux besoins de la population, rappelant le rôle indispensable de la médecine de ville, et du domicile, dans ce marathon sanitaire. Trop souvent oubliés (prime Covid, Ségur de la santé), aujourd'hui épuisés, nombre d'entre eux se tournent vers les secteurs public et privé lucratif, ou envisagent d'autres carrières.

Le champ d'application restrictif des mesures du Ségur de la santé, pourtant indispensable pour fidéliser les professionnels en activité et attirer de nouveaux talents, impacte déjà l'attractivité de nos structures. En effet, ces accords ont octroyé une revalorisation salariale à tous les agents travaillant à l'hôpital ou dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Ils ont été étendus récemment au secteur social et médico-social, alors que le sort des professionnels du secteur privé non lucratif est toujours en suspens. A l'heure du virage ambulatoire et domiciliaire, cette situation génère des difficultés de recrutement, dont les centres de santé ne sont pas exempts. Elle dégrade nos conditions d'exercice et impacte l'organisation des soins, pouvant conduire à des refus de prises en charge.

Si l'utilité sanitaire et sociale des centres de santé n'est plus à démontrer, elle est aujourd'hui à reconnaître. Nos professionnels attendent une réponse juste et équitable, qui reconnaisse leur mobilisation sans faille. Un engagement porté au nom d'une profession et non d'un statut, pour garantir l'accès aux soins pour tous.

Les efforts, des partenaires sociaux des branches professionnelles et des institutions publiques, permettront de voir aboutir prochainement des revalorisations salariales des métiers du prendre soin. Elles n'enlèvent rien aux attentes de reconnaissance inhérentes au Ségur de la Santé, et cela d'autant plus qu'en l'état actuel de leurs ressources, et sans dotations suffisantes allouées, les centres de santé ne seront pas en mesure de générer les recettes nécessaires au financement de ces nouvelles charges (+15% en moyenne), pourtant essentielles à l'attractivité de l'exercice salarié. Leur financement, basé sur une rémunération à l'acte et un accord conventionnel avec l'Assurance Maladie, repose essentiellement sur une transposition du modèle libéral à l'exercice salarié, en dépit des règles particulières du droit du travail qui leurs incombent et des spécificités inhérentes à leur

mission : une approche globale de la santé qui inclut le soin, la prévention, l'éducation à la santé et l'orientation sociale.

Alors même que la stratégie nationale Ma Santé 2022 a pris l'engagement d'une transformation profonde du système de santé, reposant sur le déploiement des structures d'exercice coordonné, ces évolutions font peser un risque pour l'avenir des centres de santé associatifs et démontrent, une nouvelle fois, la fragilité du modèle économique et la nécessité de repenser leur mode de financement. Les centres de santé ne peuvent demeurer les oubliés des mesures de revalorisation des métiers du soin, dont la crise a mis en lumière l'impérieuse nécessité.

**Nous aurons besoin de votre soutien pour garantir la pérennité de nos structures et répondre aux impératifs d'accès aux soins pour tous, cœur de notre mission.**

C'est dans ce contexte que les centres de santé C3SI Pays de la Loire se sont inscrits dans la mobilisation générale des centres de santé infirmiers portée à l'échelle nationale par un collectif de SSIAD et de CSI du Haut-Rhin. Le courrier de mobilisation, adressé au Ministère de la santé, est joint en annexe.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier, et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, mes salutations distinguées.



Véronique MAHE  
Présidente de la C3SI Pays de la Loire